Image not found or type unknown

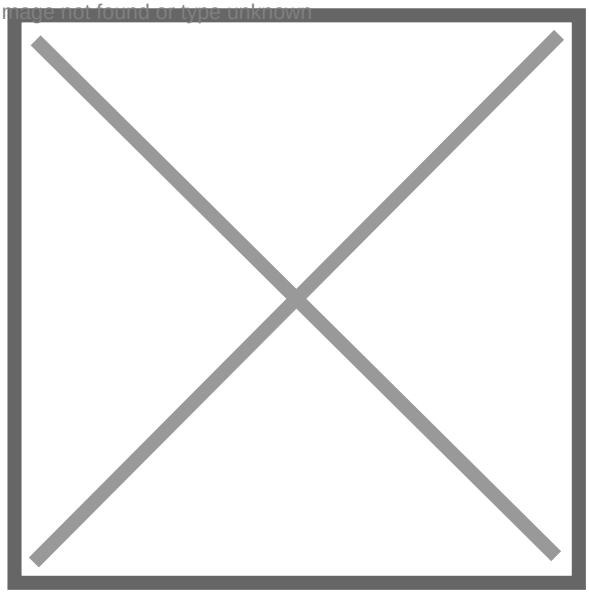

Ltige sur courrier d huissier

Par **ragi**, le **03/01/2010** à **19:24**

Bonjour,

cela fait 4 envois de courrier dun huiisier que je recois je trouve bizarre ques ces lettres arrivent en simple courrier c est a dire a o;56 cts pourriez vous me confirmer s'il ne doit pas les envoyer en recommandé merci de votre réponse, cordialement.

Par **chris_ldv**, le **04/01/2010** à **14:17**

Bonjour,

Cela dépend de la nature de l'acte et du rôle joué par l'huissier (recouvrement amiable ou judiciaire).

Dans tous les cas il est préférable de répondre.

Qui disent les courriers que vous avez reçu ?

Salutations,

Par **ragi**, le **06/01/2010** à **23:21**

bonsoir c est ragi , tout d 'abord merci pour votre réponse

Voilà LES 2 dernieres lettres que jèai recu
1ere : Je vous rappelle cette affaire pour laquelle vous devez les sommes suivantes
Intutulé Débit
Dette Locative 1064.68 EUR
Jevous informe quà défaut de me faire parvenie ces sommes PAR RETOUR je porte cette affaire devant le TRIBUNAL sans autre avis ,ce qui ne manquera pas d'augmenter les frais à votre charge

2eme : Je reviens vers vous dans cette affaire et constate que vous n'avez pas tenu compte de mon preceent courrier
Vous etes redevable a ce jour de 1064.68 eur
Je vous informe que faute par vous de contacter sous 8 jours afin de trouver un solution amiable a ce dossier meme par des versements mensuels je vous assignerai par retour devant le tribunal , je vous indisue mon RIB ect ect.

Ce qui m'étonne dans ces 2 lettres elles me sont adressées qu'à 1 seul nom et non aux 2

Par **ragi**, le **14/01/2010** à **21:15**

bonsoir cris je vois que vous n avez pas du trouver une solution a mon probleme je reste sans réponse de votree part !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés